

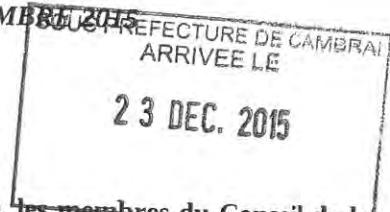


Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

Délibération N°2015/208
Date de convocation : 08 décembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 77



L'an deux mille quinze, le 16 décembre 2015 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de VILLERS OUTREAUX, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (53 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outreaux

Walincourt-Selvigny

Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Pierre-Henri DUDANT
Christian PECQUEUX
Frédéric BRICOUT
Pierre LEVEQUE
Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Annie DORLOT
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Michel HENNEQUART
Didier BLEUSE
Augustine NOIRMAIN
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Gérard LENOBLE
Brigitte ROLAND-BEC
Guy BRICOUT
Bernard POULAIN
Sandrine TRIOUX
Gerard TAISNE
Patrice BONIFACE
Karine ELOIR
Bruno MANNEL
Isabelle PIERARD
Janine TOURAINNE
Laurence RIBES
Jacky DUMINY
Jean-Pierre RICHEZ
Maurice DEFAUX
Jean-Marc DOSIERE
Daniel FIEVET

Virginie LE BERRIGAUD
Christian PAYEN
Jean-Pierre THIEULEUX
Dominique LAMOURET
Mélanie DISDIER
Liliane RICHOMME
Serge WARWICK
Gilles PELLETIER
Gilberte SZOPA (S)
Charles BLANGIS
Joëlle MANESSE
Serge SIMEON
Pascal LEVEQUE
Michel GOUVART (S)
Jean CAMPORELLI (S)
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ

Membres Excusés (3) :

Denise LESAGE, Laurence MONTEIRO-LOPEZ et Vincent WAXIN.

Membres Absents (7) :

Jean-Félix MACAREZ, Marie Lise MARLIOT, Pierre LAUDE, Marc DUFRENNE, Marc PLATEAU, Pascal COQUELLE, Denis COLLIN.

Membre ayant donné procuration (11) :

Alexandre BASQUIN à Jean Pierre THIEULEUX, Francis LEBLON à Jacky DUMINY, Agnès BERANGER à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Régine DHOLLANDE à Serge WARWICK, Anne – Sophie MERY DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Pierre LEVEQUE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Jean-Claude GERARD à Patrice BONIFACE, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Chantal WAYEMBERGE à Daniel FIEVET.

Nathalie GAVE est élue secrétaire de séance.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS N°2015/208

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée que la CCCC s'est dotée depuis 2006 de la compétence Eclairage Public et prend, dans ce cadre, en charge les travaux d'investissement pour l'ensemble des communes

Monsieur le Vice-Président précise que la CLECT a mis en place un mode de calcul dans lequel la Commune se doit de participer à hauteur de 50% du montant des travaux réalisés une fois que l'enveloppe financière prévue est dépassée.

Monsieur le Vice-Président précise que la commune Caudry est dans ce cas : le montant des investissements réalisés pour la période 2006/2015 s'élevant à 1 436 996,36€ HT alors que l'enveloppe prévue était de 1 263 900€ HT.

Compte tenu du mode de calcul retenue par la CLECT, la Commune de Caudry doit donc participer à hauteur de 86 548,18€, via un fonds de concours.

Monsieur le Président sollicite donc l'assemblée afin d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution devant intervenir dans le cadre de cette affaire.

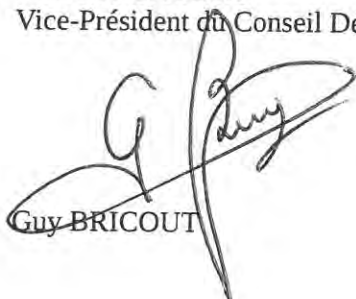
ADOPTE A L'UNANIMITE

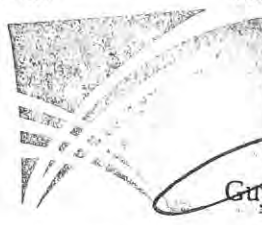
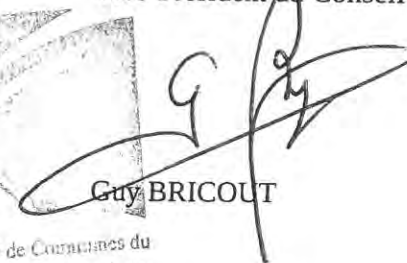
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 17 DECEMBRE 2015 et de la publication
Le 17 DECEMBRE 2015

Pour expédition conforme
Caudry, le 17 DECEMBRE 2015

Vu,
Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental


Guy BRICOUT



Guy BRICOUT
Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.